

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 27 février 2025

- Compte-rendu -

Présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY
Philippe GENILLOUX

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025
Approuvé à l'unanimité
- **Etat des décisions** du maire dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a confiées le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat :
 - commande de travaux à l'église pour le remplacement du moteur de volée de la petite cloche, auprès de l'entreprise Prêtre, pour 1324 € HT.
 - renouvellement de l'adhésion à l'association « Amaris » (communes dotées d'un site Seveso)
 - renouvellement de l'adhésion à l'association des communes forestières (COFOR)

➤ **Renouvellement de baux ruraux**

Plusieurs contrats de bail à ferme de terrains communaux arrivent à échéance en 2024 :

- Monsieur Adrien ROBERT (EARL de La Ramée) pour les parcelles communales B 645 au lieu-dit « Aux Epinettes » et B 652 au lieu-dit « Canton Laramey » pour une surface de 57 140 m²
- Monsieur Philippe GENILLOUX pour les parcelles communales AA 153, AB 66, B 645, ZA 50, ZB 193 pour une surface de 46 229 m²
- Monsieur Jean SIMONDON pour la parcelle communale AB 66 pour une surface de 4 700 m²

Les preneurs ayant tous confirmé leur accord, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le renouvellement des baux pour une période de 9 ans, de 2024 à 2033.

➤ **Recensement de la population 2025** : bilan de l'opération

Le recensement s'est déroulé au village du 14 janvier au 15 février, dans de bonnes conditions, avec au final une seule non-réponse. Bravo et merci aux deux agents recenseurs, Chantal Borronero et Martine Moralès, pour leur détermination et leur efficacité !

Près de 90% des réponses ont été exprimées par internet, ce qui est aussi un très bon résultat selon l'INSEE, car la réponse internet simplifie le processus.

On dénombre au total :

- 652 habitants, auxquels s'ajouteront une vingtaine de personnes comptées à part (résidant sur la commune mais recensés ailleurs comme des étudiants ou des personnes âgées en Ehpad)
- 308 logements d'habitation. A noter le nombre important, temporaire pour une bonne part, de 18 logements vacants à la date du recensement.

➤ **Orientations budgétaires 2025**

Le maire présente un rapport ayant pour objet d'éclairer le débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal, puis après compléments et arbitrages de servir de cadre à l'élaboration des budgets 2025, dans un contexte de réflexion pluriannuelle.

Présentation et débat résumés :

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, dans l'attente de financement des travaux de viabilisation par emprunt puis de vente de terrains, bénéficie pour ses premières dépenses d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement).

✓ **Situation financière de la commune**

Les résultats synthétiques sur plusieurs années (tableau des comptes administratifs de 2020 à 2024) sont présentés en séance pour le budget général et la forêt, ainsi que l'état de la dette (190 325 € début 2025) et l'évolution de la trésorerie.

En résumé : ces dernières années le budget général de fonctionnement dégage un résultat positif, notamment de 59 134 € en 2024 après avance de 60 000 € au budget lotissement. La capacité d'autofinancement (CAF) induite reste en partie mobilisée par l'Attribution de Compensation à verser à GBM suite au transfert de compétences voirie et réseaux, mais dans une moindre mesure que les années précédentes, ce qui limite moins l'autofinancement disponible pour abonder le budget d'investissement.

Le budget forêt connaît des variations importantes, avec un résultat de 80 704 € en 2024, les travaux prévus ayant été différés.

Le budget lotissement est cette fois pleinement engagé pour la première tranche des dépenses de viabilisation, le financement étant assuré par emprunt à court terme (180 000 € réalisés fin 2024) et une avance (60 000 € en 2024 après 40 000 € en 2023) du budget général, en attente des ventes de terrains.

✓ Orientations budgétaires : enjeux et perspectives

- Deux enjeux principaux
 - Assurer de façon durable un équilibre du budget de fonctionnement
 - Optimiser le budget d'investissement

- Orientations et moyens

- Fonctionnement :

La marge de manœuvre sur les **charges de fonctionnement** est faible, mais plusieurs opérations récentes produisent tout de même leurs effets : limitation des coûts de chauffage de la salle polyvalente grâce aux travaux de rénovation de 2019, temps de travail de certains agents, renégociation des contrats de téléphone-internet, de photocopies... Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuit.

Au total les dépenses réelles 2024 baissent de 7,3 % par rapport à 2023, malgré une hausse des charges salariales de 4,1 %.

L'optimisation des **recettes de fonctionnement** est également un objectif, dans un contexte de baisse régulière des dotations. Mais la recette 2024 de location des salles est en baisse de 23%, en lien avec la décision de suppression des locations extérieures sans parrainage local. Au total les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3,1% par rapport à 2023.

A plus long terme, et en prévoyant les investissements nécessaires, de nouvelles recettes de fonctionnement sont à rechercher, notamment les locations immobilières (maison de la bascule). Les recettes fiscales (taxe foncière) seront aussi impactées par les constructions nouvelles, notamment le lotissement et la zone artisanale.

- Investissement

L'effet combiné des investissements antérieurs sur les réserves financières et du niveau limité de la CAF interdit d'engager à court terme de nouveaux projets importants mobilisateurs de moyens sans un nouveau recours à l'emprunt.

Il ne faut pas pour autant renoncer à tout projet.

Le choix a donc été fait depuis 2020 de se tourner vers des projets d'intérêt général mais producteurs de moyens financiers plutôt que mobilisateurs de nouveaux moyens. Ce sont ces nouveaux moyens qui permettront de faire face aux futurs investissements. Même si leurs enjeux ne sont de loin pas seulement financiers, plusieurs projets ou réalisations entrent dans ce cadre :

- L'urbanisation de la zone AU de l'Orée des Landes, même si un préfinancement de la viabilisation sera nécessaire.
- la zone artisanale du Chauchoux, par délégation à GBM
- la microcrèche, avec la vente du terrain
- le projet de local télécom

D'autres projets sont toutefois réalisés en fonction des besoins : mise aux normes PMR des bâtiments communaux en 2022, défibrillateurs, travaux à l'école (menuiseries, équipements informatiques, stores anti-chaleur, éclairage interne et externe...)

Il s'agit de conduire des projets utiles à la population (habitat, sauvegarde de l'école, service de garde petite enfance...) tout en redressant puis consolidant les finances communales, par le produit des ventes et les recettes fiscales induites.

Pour ces projets, il importe de bien mobiliser les crédits publics (subventions). Ceci implique de programmer suffisamment à l'avance les opérations, pour entrer dans le calendrier d'instruction des demandes de subventions. En 2024 cela a concerné notamment les travaux à l'école avec des subventions d'Etat et du Fonds climat de GBM (versement attendu en 2025). Pour 2025 ce sera principalement le city-stade.

- Quelques pistes d'investissements 2025, pour débat et priorisations, puis principe d'inscription au budget primitif 2025 ou non :
 - Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) – obligatoire : 63 608 €
 - voirie aux abords de l'école et rue de la Maltière : fonds de concours GBM de 49 000 € à verser en 2025 sur les travaux de 2024
 - voirie rue de la Côte de Joux – travaux en 2025 (GBM) et fonds de concours à verser en 2026
 - terrain multi-sport sur le court de tennis (City-stade) – dossiers de subventions montés et crédits obtenus pour partie
 - sécurisation de l'église : corniches
 - cabanons en rondins – suite ?
 - aménagement du lavoir et mairie
 - cimetière, colombarium
 - portes et toiture de l'atelier
 - salle de cantine vers l'église (fissures)
 - godet pélican pour le tracteur
 - matériel roulant
 - aménagement de la Crole suite - travail en régie ?
 - aménagement de la ferme de la bascule
 - restauration du réservoir sous l'école, sauvegarde de la source
 - maison Grappey rue des Vignes
 - plantation d'arbres
 - matériel informatique
 - matériel de bureau et bibliothèque
 - outillage

Il ressort du débat que les opérations de City-park, de sécurisation de l'église et de gros entretien de locaux ou matériel devraient être confirmées en 2025. En revanche plusieurs opérations telles que ferme de la bascule ou aménagement du lavoir devront sans doute être encore différées.

➤ **Autres questions budgétaires** : fongibilité de crédits sur le budget principal

Virement de crédits sur le budget principal à hauteur de :

- en fonctionnement 300 € du compte 65315 « formation des élus » au compte 6817 provisions »
- en investissement 0,91 € du compte 2033 « frais d'insertion » au compte 2046 « Attribution de Compensation d'Investissement »

Ceci en application de la délégation votée avec le budget primitif, permettant au maire de procéder à ce type de virement de crédits entre chapitres, dans une limite de 7,5% des crédits budgétaires.

➤ **Ressources humaines** : création et suppression de poste

La fin du contrat aidé « PEC », selon lequel Mr Emmanuel Thierry est employé depuis septembre 2021 à temps partiel 80% en remplacement de Mme Aline Mottas qui était à plein temps, implique :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps plein.
- la création d'un poste d'adjoint technique, emploi permanent, à temps partiel à 80 %

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération et charge le maire de la formaliser avec l'appui du Centre de Gestion du Doubs.

➤ **PLU Intercommunal** : avancement de la procédure, projet de zonage et de règlement

La préparation du PLU intercommunal fait actuellement l'objet de diverses concertations à l'échelle de GBM, sur les secteurs de GBM dont le secteur plateau et dans les communes, pour les zonages et les règlements qui seront affectés à chacune des zones. La commission communale d'urbanisme s'est ainsi réunie le 31 janvier avec la personne référente de GBM pour examiner les propositions de zonages et d'emplacements réservés.

Le projet de zonage est présenté en séance. Les principales évolutions portent sur la réduction des zones AU (à urbaniser), en application de la loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et dans une moindre mesure des zones d'activité. Les zones actuellement constructibles (zone U), les zones agricoles et les zones protégées ne connaissent pas de modification notable.

Le calendrier de préparation du PLU prévoit une poursuite de ces travaux au printemps et en été, ainsi que des réunions publiques de présentation, puis un arrêt du projet fin 2025. Le dossier sera ensuite soumis à consultation publique, pour une approbation prévue à l'automne 2026.

Éléments présentés par Jean-Michel Lhommée

➤ **Projet d'installation d'un local télécom (fibre) – cession d'un terrain de 115 m²**

La société Nexloop France, opérateur national de fibre optique, déploie de nouveaux centres de flux télécom nécessaires à l'exploitation du réseau en réponse au besoin d'accroissement des usages numériques.

Une proposition a ainsi été faite à la commune de Gennevilliers pour l'installation sur la parcelle communale AA 157, à proximité de l'Espace de la Combe d'Argent, d'un local télécom de données numériques destiné à l'accueil, l'installation et l'exploitation d'équipements informatiques et de communications électroniques, avec la pose d'un bâtiment préfabriqué d'une surface de plancher totale de 20 m² sur une dalle en béton, et potentiellement d'un second bâtiment identique dans un deuxième temps si le besoin est confirmé.

Le projet a déjà fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal le 5 décembre dernier, et des demandes de modification ont alors été émises auprès de Nexloop avant toute décision. Le descriptif du projet amendé a été adressé pour examen aux conseillers municipaux avant la séance du 27 février, et le maire présente en séance le projet amendé.

L'implantation est prévue sur un terrain de 115 m² (10 m sur 11,50m), à détacher de la parcelle AA 157, à proximité du skate-park. Le terrain sera fermé par une clôture grillagée doublée d'une haie. L'accès au bâtiment, pour les visites de contrôle, se fera par le parking de l'Espace de la Combe d'Argent. Le projet est raccordé au réseau d'électricité et au réseau de fibre optique. Il ne nécessite pas de raccordement à l'eau potable ni au réseau assainissement.

Le prix de vente du terrain est de 12 000 € net vendeur.

Après présentation et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable au projet.

➤ **Plan de mobilité de GBM – enquête publique**

L'enquête publique sur le Plan de mobilité de GBM 2025-2035 se déroule du 10 février au 14 mars 2025 à 17h. Le dossier est consultable au siège de GBM et dans plusieurs mairies, et par internet sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5957>. Ce site permet à chacun de formuler une contribution sur le projet. L'avis et l'accès au site de l'enquête sont aussi publiés sur le site internet de la commune de Gennevilliers.

Le PDM est un document de planification des déplacements et de la mobilité qui détermine les principes d'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre de GBM. Il fixe les orientations du territoire en matière de mobilité pour les dix années à venir. Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Le PDM définit donc au travers d'un plan d'action une stratégie globale de report modal, visant une diminution du trafic automobile, et un développement des modes alternatifs.

Le PDM s'organise selon plusieurs thèmes :

- L'organisation du territoire par rapport à la mobilité
- Les transports collectifs et l'intermodalité
- Les modes actifs (vélo, piéton, trottinette)
- Les usages partagés de la voiture
- Le stationnement tous modes et l'écomobilité
- La circulation, et l'aménagement du réseau routier
- La mobilité inclusive
- Le transport de marchandises
- L'accompagnement aux changements de mobilité
- La gouvernance

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre une contribution à l'enquête publique, notamment sur plusieurs points, qui pourront être complétés d'ici le 14 mars :

- le service de train depuis la gare de Saône
- le service de bus
- la RN 57 : confirmer la mise à 2 fois 2 voies du tronçon Beure-Micropolis
- la circulation des deux roues (scooters, motos)
- la desserte piétonne et cyclable sur le plateau, avec une proposition pour l'axe Nancray – Gennes- Saône

➤ **Intercommunalité – Grand Besançon :**

- **Transferts de charges 2024 et 2025 entre commune et GBM :** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Clect)

La commune conclut chaque année une convention avec GBM pour le montant des Attributions de Compensation liées aux transferts de compétences entre collectivités.

Le rapport de la CLECT du 19 décembre 2024 fixe le coût définitif des transferts de charges 2024 et l'estimation 2025. Ce coût pour la commune est lié en particulier au transfert des compétences « eaux pluviales » depuis 2018 et « voirie » depuis 2019.

Pour la commune de Gennes, le coût est de 55 239 € en 2024, prenant en compte pour la 3^e année le bonus de soutenabilité obtenu début 2022 : bonus global de 22 000 €, dont 10 000 € en 2022, 7000 € en 2023 et 5000 € en 2024.

Pour 2025, le montant prévisionnel global est de 60 239 €, avec une évolution de la répartition entre fonctionnement et investissement, et la fin du bonus de soutenabilité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants de transferts de charges.

- **Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux**
 - 9 décembre : Sivu-Sages
 - 9 décembre : Syndicat du plateau – réunion de bureau

- 11 décembre : PLUi - règlement de publicité
- 13 décembre : Association des communes forestières (COFOR), Valdahon
- 17 décembre : SCOT
- 19 décembre : commission de la source d'Arcier
- 19 décembre : pipe-line (SFPLJ) Commission de Suivi du Site
- 19 décembre : CLECT
- 19 décembre : GBM Conseil communautaire
- 20 décembre : AG de Nancreole
- 21 janvier : GBM rendez-vous avec la Présidente Anne Vignot
- 21 janvier : syndicat du plateau
- 30 janvier : Association des communes forestières (COFOR), Valdahon
- 31 janvier : PLUi commission communale, avec GBM
- 4 février : Département, présentation du budget, Valdahon
- 5 février : GBM commission des finances
- 6 février : Sivu-Sages, terrain et comité syndical
- 10 février : Scot
- 11 février : syndicat du plateau
- 18 février : PLUi comité de secteur plateau
- 21 février : GBM visite de la Présidente sur le secteur plateau, dont Gennes
- 21 février : gendarmerie réunion annuelle de présentation de l'activité

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

- Ecole

- rentrée 2026 : à ce stade pas de fermeture annoncée en fonction des effectifs, mais nous restons vigilants pour la prochaine échéance de juin, en fonction des évolutions.
- ordinateurs : merci à Rémi Diomède qui nous cède gratuitement plusieurs ordinateurs mis de côté mais tout à fait utilisables.
- un dispositif de compost va être installé à la cantine

Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- Affouage

Un retard a été pris par l'entreprise pour l'abattage des arbres dont les houppiers doivent former l'affouage. L'ONF indique que l'abattage, en cours, sera terminé début de deuxième semaine de mars. Le partage des lots sera alors effectué dès que possible. .

Eléments rapportés par Laurent Ropers

- Bibliothèque

Après l'apéro littéraire du 13 février sur « histoire et mémoire locale », une fête du court-métrage pour enfants et adultes sera organisée comme l'an dernier, courant mars.

Par ailleurs le projet de Gennes a été retenu pour un programme d'animations à l'automne 2025 sur le thème « automne sur l'eau », du 22 septembre à fin novembre :

- fresque de la biodiversité
- travail sur la mare forestière
- théâtre jeux de rôle (biodiversité)

- expo « biodiversité et zones humides »
- film documentaire et débat

Enfin une convention a été conclue avec l'école pour l'utilisation de la bibliothèque pendant les temps scolaires

Les différentes animations proposées seront annoncées en temps utile, de façon plus détaillée.

Éléments rapportés par Dominique Henry

➤ **Questions et informations diverses**

- **Circulation sur les chemins ruraux :**
Pour rappel, la circulation automobile est interdite sur les chemins de l'Association Foncière, qui sont réservés à la circulation des engins agricoles. Il est en particulier interdit et dangereux d'emprunter le chemin du Groseillier ou le chemin du Chanois pour rejoindre la route départementale. Des panneaux ont été installés à cet effet.
- **Fête du Marais :**
La fête du marais, organisée par le syndicat du marais de Saône, aura lieu le samedi 14 juin autour de la salle polyvalente, avec de nombreuses animations, dont un spectacle de voltige équestre. Retenez la date !
- **Chasse**
 - Des comptages nocturnes d'animaux sauvages vont être réalisés, avec des voitures munies de projecteurs puissants. Pas d'inquiétude, il ne s'agit donc pas de braconniers !
 - Le président de l'association de chasse nous signale que la cabane des chasseurs est victime de personnes malveillantes qui se permettent de venir déposer leurs déchets, canettes de bière, de soda, papiers, excréments de chiens (nettoyage d'un chenil..) . Des déchets sont aussi constatés le long des routes et chemins. Ces actes ne respectent pas l'environnement, et il faut rappeler qu'il existe des bacs à verre et une déchetterie ouverte à tous les habitants du village
- **Trottinettes rapides, attention danger !**
Des passages d'enfants à grande vitesse sur des trottinettes dans les descentes de la rue de la Maltière et de la rue de la Côte de Joux sont constatés. Merci aux parents de prendre les mesures nécessaires.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 06/01/2025 : déclaration préalable 025 267 24 C0024 – Remplacer des huisseries extérieures, changer le portail et créer une porte de service – rue Derrière Laval – parcelle cadastrée AA 36

Le 17/01/2025 : permis de construire 025 267 24 C0004 – Lotissement du Bouchet des Charmes « Lot N°3 » - Edifier une maison individuelle – parcelles cadastrées AB 230, 234 et 238

Le 20/01/2025 : permis de construire 025 267 24 C0003 – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 1 – Edifier 3 bâtiments d'habitation, un local poubelle, 12 abris à vélos ainsi qu'une clôture avec des portillons – parcelles cadastrées AB 71, 202 et 203

Le 30/01/2025 : certificat d'urbanisme opérationnel 025 267 24 C0011 – rue du Groseillier – parcelles cadastrées AA 70, 71 et 72

Le 25/02/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0001 – Remplacer deux portes d'entrée et édifier un pare-vue – rue des Vignes – parcelle cadastrée AA 64

Etat civil :

Le 22/02/2025 : Mariage de Madame MEUTERLOS Laurane et Monsieur BENCHEQROUNE Morade.
Toutes nos félicitations et vœux de bonheur.

Date du prochain Conseil municipal

Jeudi 3 avril 2025 à 20h
